



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-HAUT
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

CONVOCAION DU 20 SEPTEMBRE 2016

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 14

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint,
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe,
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint,
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe.

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Régine GIRARDI, Madame Nathalie GROSSMANN,
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Marc BOHRER,
Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH,
Madame Geneviève CALVET.

Absents excusés non représentés : 2

Absents excusés représentés : 3

Madame Annick SCHINDLER, Monsieur Didier GAUTHERAT,
Madame Brigitte HUG a donné procuration à Monsieur Marc BOHRER,
Madame Marie-Noëlle NAM a donné procuration à Madame
Véronique SENGLER,
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT a donné procuration à Monsieur
Philippe SCHOEN.

Secrétaire de séance : M. Claude KIRSCHER assisté de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 août 2016

- 1) Inondations exceptionnelles de juin et juillet 2016 : présentation du rapport établi par les services compétents du Conseil Départemental
- 2) Marché de travaux pour la restructuration de la mairie : avenants
- 3) Taxe sur les surfaces commerciales : fixation du coefficient multiplicateur
- 4) Mainlevée inscriptions Livre Foncier lotissement Steinmatten - rue du Grand Ballon
- 5) Circulation rue de l'Etang - sortie sur la RD483
- 6) Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AOÛT 2016

Le compte-rendu de la séance du 8 août 2016, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Claude KIRSCHER, secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : Inondations exceptionnelles de juin et juillet 2016 : présentation du rapport établi par les services compétents du Conseil Départemental

Suite aux inondations exceptionnelles de juin et juillet 2016, Madame le Maire a sollicité les services compétents du Département pour la réalisation et la présentation en conseil municipal d'une étude hydraulique sur le ban communal. Elle souhaite la bienvenue à Monsieur Georges Walter, Directeur général des services, Madame Olivia Ghazarian, ingénieur, ainsi qu'à Madame Fabienne Orlandi, Conseillère départementale.

L'étude met d'abord en avant la problématique, à savoir l'identification sur plusieurs secteurs des coulées de boues et inondations, surcharges du Kleebach et débordements du bassin d'eaux pluviales rue de la Gare qui ont été constatés lors de ces phénomènes exceptionnels. 8 bassins versants ont été identifiés pour la réalisation d'aménagements, afin d'améliorer la situation actuelle. Les propositions suivantes sont présentées :

- Rue Haute et rue des Etangs : déviation de fossé et mise en place de dos d'âne (23 000€ HT) ;
- Rue Kattenbach : Ouverture d'un fossé (8 000€ HT).

Ces aménagements vont augmenter le débit de pointe du Kleebach de 2,1 m³/seconde et ne pourront être autorisés qu'à condition de mettre en place une mesure compensatoire, qui consiste à : réaliser un bassin de rétention en forêt de 60 000 m³ en amont de la route départementale. Le débit serait ainsi réduit de 5,1 à 1,6 m³/seconde. Une hauteur maximale de digue de 1,7 mètre au-dessus de la route départementale est proposée. L'emprise foncière nécessaire est de 40 ares et le coût estimatif de 200 000€ HT.

- Rue de la Gare, Audebert, Faurecia : conduites à remplacer en diamètre 1000, mur à prolonger ou merlon à renforcer, fossé à rouvrir, création d'un bassin de compensation de 1900 m³ (115 000€ HT) ;
- Rue de la Gare, bassin pluvial : le bassin existant de 500 m³ est sous-dimensionné. Il est proposé de créer un bassin secondaire pour sécuriser les débordements, soit une rétention supplémentaire de 1600 m³ (70 000€ HT) ;
- Rue de la Forêt : réalisation d'un bassin pour une rétention supplémentaire de 2800 m³ (91 000€ HT).

La majorité des aménagements évoqués ci-avant nécessitent des autorisations au titre de la loi sur l'eau. Le coût total estimatif de ces travaux est de 507 000€ HT, hors acquisitions foncières.

Monsieur WALTER évoque aussi la nécessité d'une réflexion globale sur les pratiques culturelles. Il indique que des représentants de la Chambre d'agriculture sont en mesure d'animer une réunion de travail avec les agriculteurs à ce sujet. Il indique qu'il convient d'encourager les agriculteurs à se concerter via le GERPLAN.

Monsieur Thierry ZIEGLER souligne que des mesures de conservation ou d'encouragement pour la mise en place de haies et d'arbres sont nécessaires. Monsieur Philippe SCHOEN interroge Monsieur WALTER sur l'intérêt de classer des surfaces en Espaces Naturels Sensibles (ENS), puisqu'il s'agit de maîtriser le foncier et de travailler sur les pratiques culturelles. Monsieur WALTER est favorable aux ENS mais sur des zones ciblées. Madame le Maire précise qu'un travail concerté avec la commune de Burnhaupt-le-Bas est nécessaire.

Par ailleurs, avec la loi GEMAPI, la responsabilité des communes et intercommunalités pourra être engagée à partir de 2018 sur ces problématiques.

La commission de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments se réunira prochainement pour travailler sur ce dossier.

ARTICLE 2

OBJET : Marché de travaux pour la restructuration de la mairie : avenants

Monsieur Claude KIRSCHER soumet à l'assemblée les propositions d'avenants suivants pour le marché de travaux de réhabilitation de la mairie :

➤ **Lot n°9 « menuiserie extérieure aluminium » - avenant n° 2**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 180,60 € HT :

- Afin d'assurer une bonne finition ainsi qu'une protection en tête du revêtement d'étanchéité vertical du soubassement de la façade nord, est prévue la mise en œuvre de tablettes aluminium en recouvrement des 2 appuis en grès des soupiraux. Montant de la prestation : 180,60 € HT.

Montant du marché initial :	26 700,00 € HT
Nouveau montant du marché :	26 880,60 € HT

➤ **Lot n°12 « sanitaire-chauffage-ventilation » - avenant n° 2**

Travaux en moins pour un montant total de 1 266,42 € HT :

- Les extincteurs sont déduits du marché du titulaire du présent lot, moyennant une retenue de 20% du montant pour frais de reprise des extincteurs par le fabricant. Montant de la prestation supprimée : 706,91 € HT.

- Les plans de sécurité étant à réaliser par la société ayant finalement mis en place les extincteurs, ceux-ci sont également à déduire du marché du titulaire du présent lot, sans retenue cette fois (prestation non engagée). Montant de la prestation supprimée : 559,51 € HT

Montant du marché initial :	104 241,31 € HT
Nouveau montant du marché :	102 974,89 € HT

➤ **Lot n°16 « agencement » - avenant n° 1**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 3 782,00 € HT :

- A la demande du Maître d’Ouvrage, les portes battantes des placards de rangement du secrétariat sont remplacées par des portes coulissantes. Montant de la prestation : 812,00 € HT ;
- Le Maître d’Ouvrage demande que soit motorisé le volet roulant de fermeture de la banque d’accueil. Montant de la prestation : 268,00 € HT ;
- Dans le cadre de l’instruction du dossier de demande de permis de construire, les Services d’Incendie et de Secours du Haut-Rhin ont demandé, postérieurement à la consultation du présent lot, l’encloisonnement coupe-feu 1h de la cage d’escalier conservée. Cette demande nécessite de déplacer dans l’espace d’accueil la porte de desserte du secrétariat prévue dans la cage d’escalier. Cette porte, architecturalement associée à la banque d’accueil, est désormais prévue en vitrage intégral et sera posée par le titulaire du présent lot.
Montant de la prestation : 1 670,00 € HT ;
- Réalisation de plans de toilettes pour les vasques des sanitaires Dames et Messieurs des niveaux 0 et 1. Montant de la prestation : 1 032,00 € HT.

Travaux en moins pour un montant total de : 1 684,00 € HT

- Dans le cadre de l’instruction du dossier de demande de permis de construire, les Services d’Incendie et de Secours du Haut-Rhin ont demandé, postérieurement à la consultation du présent lot, la fermeture coupe-feu 1h de l’espace attente du niveau 1 vis-à-vis du volume de grande hauteur de l’entrée. Le meuble formant garde-corps est donc remplacé par un châssis vitré CF 1h réalisé par le lot menuiserie intérieure bois. Montant de la prestation supprimée : 1 684,00 € HT

Total de l’avenant : 2 098,00 € HT

Montant du marché initial :	17 438,00 € HT
Nouveau montant du marché :	19 536,00 € HT

➤ **Lot n°20 « peinture intérieure - nettoyage » - avenant n° 2**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 1 400,00 € HT :

- Le Maître d’Ouvrage demande que soit peint l’escalier d’accès au sous-sol. Montant de la prestation : 460,00 € HT ;
- Sur proposition du Maître d’œuvre, le Maître d’Ouvrage demande que soit appliquée une peinture de sol sur le seuil extérieur de l’extension. Montant de la prestation : 280,00 € HT ;
- Le Maître d’Ouvrage demande que soient peints de la même teinte que les fenêtres courantes les 2 châssis centraux de la façade ouest (ancienne portes). Montant de la prestation : 360,00 € HT ;
- Une série de finition est prévue pour la toute fin de chantier, notamment pour les reprises issues de déplacements d’extincteurs. Montant de la prestation : 300,00 € HT.

Montant du marché initial :	35 606,54 € HT
Nouveau montant du marché :	37 006,54 € HT

➤ **Lot n°21 « assainissement – aménagement extérieurs » - avenant n° 2**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de : 5 138,39 € HT

- Le Maître d’Ouvrage demande que le sol stabilisé du parvis ainsi que les alvéoles à engazonner de l’allée du local poubelles soient remplacés par un dallage en béton bouchardé bordé de voliges en acier galvanisé. Montant de la plus-value : 4 612,19 € HT ;
- La descente d’eau pluviale située dans l’angle nord / ouest de la mairie étant initialement raccordée côté cour et non côté rue, il devient nécessaire d’assurer son raccordement sur les nouveaux réseaux mis en place côté cour. Montant de la prestation : 526,20 € HT.

Réalisation de travaux en moins :

- La proposition de l’entreprise de remplacer le caniveau filant initialement prévu le long de la rue par un simple avaloir est retenue. Montant de la moins-value : 2 017,40 € HT ;
- La décision de végétaliser le mur du cimetière rend nécessaire le remplacement des parterres prévus en pied de mur en pavés de grès par des plantations sur paillage ardoises. Montant de la moins-value : 587,65 € HT.

Total de l’avenant : 2 533,34 € HT

Montant du marché initial :	38 157,20 € HT
Nouveau montant du marché :	40 690,54 € HT

Vu l’avis de la Commission d’appel d’offres réunie le lundi 26 septembre 2016 ;

Considérant que ces avenants ne bouleversent pas l'économie du marché et ne changent pas son objet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les avenants précités.

ARTICLE 3

OBJET : Taxe sur les surfaces commerciales : fixation du coefficient multiplicateur

Madame le Maire expose les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05, s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée.

Vu la fiscalité locale et le montant de TASCOM notifié par les services de l'Etat pour 2016 ;

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide, pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur ;
- fixe le coefficient multiplicateur à **1,05** pour 2017 ;
- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ARTICLE 4

OBJET : Mainlevée inscriptions Livre Foncier lotissement Steinmatten - rue du Grand Ballon

Le règlement et cahier des charges du lotissement STEINMATTEN, dont fait partie la rue du Grand Ballon, confèrent à la commune un droit de disposer et un droit à l'action résolutoire.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la radiation de ces charges et n'usera pas de son droit de disposer dans la vente du bien immobilier : 8 rue du Grand Ballon cadastré Section AC n°9/1. La mainlevée est étendue à tous les biens immobiliers de ladite rue.

ARTICLE 5

OBJET : Circulation rue de l'Etang - sortie sur la RD483

Madame le Maire rappelle les conclusions de la réunion de la commission de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments du 20 juin 2016, concernant la circulation rue de l'Etang et la dangerosité des croisements de flux avec la RD483.

La proposition de ladite commission consiste à interdire la circulation dans cette rue à tous les véhicules, excepté les riverains, propriétaires agricoles, exploitants et ouvriers forestiers. L'accès à la forêt restera donc autorisé pour les détenteurs de lots de fonds de coupe et les burnhauptois qui achètent du bois d'affouage à la commune.

Madame le Maire précise également qu'elle s'est rendue sur site en présence de Monsieur Jean-Michel CLOG et de Madame Marie-Claude FONTAINE (unité routière) le lundi 19 septembre 2016 pour définir ensemble la signalisation adéquate à mettre en place.

Afin d'assurer la sécurité des automobilistes sur ce secteur accidentogène, le conseil municipal donne un avis favorable unanime à la proposition de la commission.

Madame le Maire annonce par conséquent qu'à partir du 15 novembre 2016, la circulation de la rue de l'Etang sera règlementée par arrêté municipal de la manière suivante :

- Interdiction d'entrée dans la rue de l'Etang depuis la RD483 ;
- Interdiction de circuler dans la rue de l'Etang sur le tronçon qui se situe après les étangs, à partir du panneau de signalisation et jusqu'à l'intersection avec la RD483, sauf pour les usagers qui seront explicitement visés dans l'arrêté municipal, à savoir : les riverains, propriétaires agricoles, exploitants et ouvriers forestiers, dont les détenteurs de lots de fonds de coupe et les burnhauptois qui achètent du bois d'affouage à la commune, afin d'exploiter leur lot ou récupérer leur bois de chauffage.

DIVERS

Gendarmerie

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach fin août au sujet du projet de reconstruction d'une gendarmerie. Elle rappelle qu'une confirmation était attendue des services de l'Etat quant aux possibilités de soutien financier sous forme de DETR (Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux). Monsieur le Sous-Préfet a indiqué que suite à l'arrivée récente de Monsieur Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin, la politique en matière de DETR n'est pas connue. Il a également précisé que le financement par l'Etat de gendarmeries est problématique, puisqu'il s'agit de bâtiments que l'Etat loue.

Monsieur Philippe SCHOEN rappelle que par le passé et pour d'autres gendarmeries, l'Etat avait pu apporter une aide sous forme de DETR. Il précise que ce dossier avait été évoqué par lui en conseil communautaire et rappelle que la sécurité est un élément important pour l'attractivité du territoire. Les conseillers municipaux sont unanimement convaincus de l'intérêt de maintenir la gendarmerie à Burnhaupt-le-Haut. Madame le Maire précise que le Colonel CAYLUS n'est plus en charge de ce dossier. Elle aura rendez-vous prochainement avec le commandant MOTTET pour faire le point sur cette affaire.

Journée citoyenne

Madame Claude CAPON dresse le bilan de la 2^{ème} journée citoyenne du 17 septembre 2016. Ce sont au total 93 burnhauptois qui se sont mobilisés pour réaliser les différents chantiers dans la bonne humeur.

Recrutement contrat aidé

Madame le Maire informe les élus du recrutement de Monsieur Jean-Christophe BLUM pour renforcer les effectifs du service technique. Il s'agit d'un contrat financé par l'Etat à hauteur de 85% du Smic pour une durée initiale de 6 mois, à raison de 20 heures de travail par semaine.

Location local foyer

Madame le Maire annonce que l'association LIA a définitivement quitté les locaux loués au 1^{er} étage du Foyer Martin Studer depuis la mi-septembre 2016.

Voisins vigilants

Madame Véronique SENGLER rappelle la présentation qui avait été faite lors du conseil municipal du 30 mai 2016 sur le dispositif des voisins vigilants. Elle propose d'équiper les 3 panneaux d'entrée d'agglomération du logo relatif à cette opération. Madame Claude CAPON annonce qu'une réunion publique sera organisée prochainement pour communiquer sur le dispositif.

Entretien cimetière

Messieurs Jean-Marc NACHBAUR et Marc BOHRER annoncent avoir été interpellés par un burnhauptois concernant l'entretien de l'ancien cimetière. Dans le cadre de l'engagement de la commune dans une démarche « zéro pesticide », les effectifs du service technique ne permettent pas d'assurer un désherbage manuel plus régulier. Madame le Maire propose de réfléchir à une solution alternative.

Banque alimentaire

Madame Claude CAPON annonce que la collecte pour la banque alimentaire aura lieu les vendredi 25 et samedi 26 novembre au magasin SUPER U. Les conseillers municipaux seront sollicités comme chaque année pour participer à cette collecte.

La séance est levée à 22H52.

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 3 octobre 2016

Le Maire,
Véronique SENGLER